

Notre formation initiale est en danger

Comme nous vous l'avions annoncé dans le numéro précédent, la Commission de l'enseignement supérieur du Grand Conseil a validé juste avant l'été le projet de loi d'une formation initiale des enseignant-e-s primaires genevois en trois ans (au lieu de quatre). Ce projet de loi devrait être voté par le Grand Conseil cet automne. La SPG s'oppose fermement à la réduction du temps de formation initiale.

Francesca Marchesini

Tout d'abord ce projet s'inscrit à l'opposé d'une dynamique nationale et internationale. En effet, sur le plan national, swissuniversities explore et travaille sur une augmentation de la durée de la formation des enseignant-e-s pour l'ensemble des HEP suisses. Sur le plan international, dans les pays de l'OCDE, quasiment toutes les formations durent désormais au moins quatre ans. Le Québec, par exemple, propose une formation universitaire de quatre ans, comparable au modèle genevois. Nos voisins, l'Allemagne, la France et l'Italie, exigent une formation de cinq ans (niveau master), tout comme les pays dont les élèves obtiennent les meilleurs résultats aux tests PISA, la Finlande et la Corée du Sud. La Suisse, hormis Genève, fait donc partie des dernières exceptions formant ses enseignant-e-s primaires en trois ans comme la Belgique, pays qui s'apprête cependant à passer bientôt de trois à quatre, voire cinq ans de formation.

Selon tous les responsables de formations d'enseignant-e-s en Suisse, une formation en trois ans ne permet plus de devenir généraliste, c'est-à-dire d'enseigner dans tous les degrés de la 1P à la 8P et d'enseigner toutes les matières. En réduisant d'un an la formation genevoise, on reporte la nécessité de se former sur la formation continue et l'on contraint les étudiant-e-s, les futurs enseignant-e-s à se spécialiser. Cette spécialisation n'est pas souhaitable, il nous semble en effet indispensable que les enseignant-e-s du cycle élémentaire connaissent pour les avoir «vécus» en stage les objectifs et les attentes du cycle moyen et que, inversement, les enseignant-e-s du cycle moyen connaissent de même les pratiques et les difficultés d'apprentissage détectables au cycle élémentaire. Le principe de la polyvalence intercycle est pour nous le plus sûr moyen d'assurer la prévention de certaines difficultés d'apprentissage et une progression cohérente au fil des degrés.

En 2007, la Conférence suisse des recteurs des Hautes écoles pédagogiques affirmait déjà que «l'activité enseignante et éducative des enseignant-e-s de la scolarité obligatoire est devenue tellement exigeante qu'une formation de bachelor de trois ans ne suffit plus pour enseigner à l'école obligatoire; en demandant aux fu-

turs enseignant-e-s de la scolarité obligatoire de suivre un cursus de master (neuf à dix semestres d'études), on renforce sensiblement l'attractivité de la profession et ce, tant auprès des enseignant-e-s qu'au sein de la société».

Des études ont démontré que la formation des enseignant-e-s est en lien direct avec la réussite des élèves: on a pu établir une corrélation entre la qualité et la longueur de la formation des enseignant-e-s et les résultats scolaires de leurs élèves. Ainsi, supprimer une année d'études reviendrait à affaiblir la formation de milliers d'élèves dont les plus fragiles pâtiraient en premier.

De plus, la formation genevoise est de très loin la moins chère de Suisse. Le coût de l'ensemble du cursus en quatre ans se situe en dessous de la moyenne suisse (calculée sur trois ans). En plus, l'abrogation d'une année d'études ne permettrait aucune économie tangible au niveau cantonal. En effet, si le passage à trois ans de formation ne manquera pas de provoquer une baisse mécanique de 25% de la prestation de formation, le bilan financier de l'opération serait quant à lui non significatif, voire plus onéreux pour la collectivité, d'abord parce que la majeure partie des cours – dont les futur-e-s enseignant-e-s seraient privé-e-s – resteront ouverts aux étudiants des autres filières (formation pour adultes, psychologie, etc.), et ensuite parce que des formations complémentaires devront être mises sur pied pour compenser le manque induit par la suppression d'une année d'études.

Ce projet de loi absurde et incohérent ne ferait que péjorer la qualité des prestations proposées à nos élèves sans apporter d'avantages pédagogiques ou financiers sur le plan cantonal. Nous nous questionnons toujours sur les véritables raisons qui ont motivé la rédaction de ce projet de loi, mais elles démontrent clairement selon nous le mépris que certain-e-s de nos élu-e-s accordent à notre formation et par extension à notre profession. Le Grand Conseil genevois devrait se prononcer en faveur de ce projet de loi dans le courant de l'automne. Mobilisons-nous en masse pour soutenir la qualité de prestations de nos élèves. •